

## Règlement Des 11èmes Foulées de la Ligue 30 Mars 2025

**Article 1 :** Les 11èmes Foulées de la Ligue, organisées par la Ligue contre le cancer Comité Loire, vont se dérouler le **dimanche 30 mars 2025 à l'hippodrome de Saint-Galmier**.

**Article 2 :** 5 parcours en boucle sur les communes de Saint-Galmier, Aveizieux, Saint Médard en Forez et Chambœuf avec départ/arrivée à l'hippodrome de Saint-Galmier sont proposés :

1. Parcours de 5,3 km « la Roseraie » : parcours approprié pour les familles avec poussette
2. Parcours de 7,7 km « Bois Barou »
3. Parcours de 10,3 km « Le Pont Gavé »
4. Parcours de 14,6 km « Le Champ Vert »
5. Parcours de 22 km « Le Ruisseau du Creux »

Des préinscriptions sont faites à partir du 05/01/2025 jusqu'au 29/03/2025 :

- Sur le site [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)
- Par bulletin d'inscription transmis par courrier à la Ligue contre le cancer Comité Loire à Saint-Etienne

Des inscriptions ont lieu également le jour de la manifestation à partir de 8h le matin et jusqu'à 15 minutes avant l'heure de fin de chaque départ.

**Article 3 :** Tarifs :

- Pré-inscriptions avec tombola : adultes 10€ et 5€ pour les jeunes de 12 à 25 ans
- Inscriptions le jour de la manifestation sans tombola : adultes 10€ et 5€ pour les jeunes de 12 à 25 ans.
- Enfants : gratuit jusqu'à 12 ans

**Article 4 :**

**Marche :** l'horaire de départ pour les parcours la Roseraie, Bois Barou et Pont Gavé est possible de 8h à 14h. Pour le parcours de 14.6 km, le départ se fera de 8h à 11h. Pour le parcours de 22 km, le départ se fera de 8h à 10h.

**Parcours à allure libre :** Pour tous les parcours, un départ groupé est proposé à 9H30 (les parcours sont allongés de 1 km dans ce cas).

**Article 5 :** La randonnée est organisée, sans classement et sans récompense.

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer de son aptitude physique pour la formule pour laquelle il s'engage, pour se faire il est recommandé à chaque participant d'obtenir son **attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS)**. Cette attestation s'obtient en ligne via le site <https://pps.athle.fr>.

**Article 6 :** Les participants arrivant en voiture utilisent les parkings prévus à cet effet avant d'accéder au départ. Leurs accès sont balisés.

**Article 7 :** Ravitaillements prévus :

1. Parcours de 5,3 km « la Roseraie » : 1 à l'arrivée
2. Parcours de 7,7 km « Bois Barou » : 1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée
3. Parcours de 10,3 km « Le Pont Gavé » : 1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée
4. Parcours de 14,6 km « Le Champ Vert » : 1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée
5. Parcours de 22 km « Le Ruisseau du Creux » : 2 sur le parcours et 1 à l'arrivée

**Article 8 :**

Les parcours progressent dans des espaces remarquables qu'il convient de protéger et de respecter, en conséquence, il est demandé de :

- Rester sur les chemins balisés qui sont les seuls sentiers autorisés
- Ne laisser aucun déchet sur les parcours
- Tenir impérativement les animaux domestiques en laisse
- Respecter la faune et la flore et d'une manière générale respecter les sites traversés (notamment ne pas cueillir de végétaux et ne pas troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux par des cris, bruits divers ou autres instruments sonores)

**Article 9 :** Le Comité de La Loire de la Ligue contre le cancer a souscrit une assurance en responsabilité civile et accidents corporels liée aux manifestations exceptionnelles.

**Article 10 :** Lors de cette journée, des photos des participants seront prises et pourront être utilisées par la Ligue contre le cancer et ses partenaires, sauf opposition express.

**Article 11 :** Un village prévention est implanté à l'hippodrome de Saint-Galmier, afin de sensibiliser les personnes sur le comportement quotidien permettant de mieux protéger son capital santé.

Fait à Saint Etienne,  
Le 18 Décembre 2024

Le Président  
Docteur Jérôme Jaubert

